

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 1^{er} mars 2023

N°18/ 2021-2026

Présidence de **M. Xavier DURUSSEL**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

97 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

86 sont présents au moment de l'appel

11 sont absents (1 Conseiller a rejoint l'assemblée après l'appel)

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : BALLY Marc, CORNUT Vincent, DE TITTA Alexandre, FEHLMANN Sacha, PALMIERI Sandra, REY Lucien, RIBEIRO Sara, SAARBACH William, TROGER Alain, TROGER Axel.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour.
- Préavis N° 9/3.23 – Demande d'un crédit de CHF 117'400.00 pour l'achat d'un pumptrack mobile au profit du sport libre et accessible à la population morgienne et aux écoles, subvention non déduite.
- Préavis N° 10/3.23 - Réponse de la Municipalité au projet de règlement sur les missions de la Commission des finances présenté par la Commission des finances.
- Préavis N° 12/3.23 – Stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges : demande d'un crédit de CHF 1'480'000.00 TTC pour la mise en œuvre d'une première étape de la stratégie pour la période 2023-2026.
- Rapport de la commission chargée de l'étude de la prise en considération du postulat Camille Robert et consorts « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi ».
- Rapport de la commission chargée de la prise en considération du groupe des Verts « Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements publics saisonniers ».
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 29/9.22 - Morges Energie SA.
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 44/11.22 Demande d'un crédit de CHF 495'000.00 pour l'aménagement d'un restaurant scolaire et le réaménagement de la cour de l'ancien collège du Bluard.

M. le Président Xavier DURUSSEL apporte deux modifications à l'ordre du jour.

Point 4 nouveau : Nomination d'un suppléant-e au Conseil intercommunal de la PRM et à la commission des pétitions.

Point 12 nouveau : Interpellation du groupe des Vert.e.s « Quid de l'avenir de la patinoire, à court et à long terme ».

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur cet ordre du jour, elle n'est pas demandée.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions, sans remarque.

2. Démission d'une Conseillère communale et de deux Conseillers communaux

M. le Président Xavier DURUSSEL lit la lettre de démission de Mme Anne STERN-GRIN du groupe des Vert-e-s, qui est entrée au Conseil communal en 2008.

Il lit ensuite la lettre de démission de M. Steven KUBLER, du groupe PLR, qui est entré au Conseil communal le 1^{er} juillet 2011.

Enfin il lit la lettre de démission de M. Sylvain DUCOTTERD, du groupe UDC, qui est entré au Conseil communal le 7 septembre 2022.

3. Assermentation de deux Conseillers communaux

Lors de sa séance du 21 février 2023, le Bureau a élu MM Jonathan Müller de la liste complémentaire PLR et Jonathan Schoppfer de la liste complémentaire UDC en application de l'article 66 de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques).

M. Müller remplace M. Steven Kubler et M. Schoppfer remplace M. Sylvain Ducotterd.

Selon le protocole en vigueur les Conseillers prêtent serment et rejoignent les rangs de leur groupe.

4. Nomination de suppléants pour le conseil intercommunal de la PRM et pour la commission des pétitions

Suite à la démission de Mme Anne Stern-Grin, deux postes de suppléant-e sont à repourvoir.

M. Lucas BRUHWILER est élu tacitement pour le poste de suppléant au conseil intercommunal de la PRM.

Mme Rosella KALMS est élue tacitement pour le poste de suppléante à la commission des pétitions.

5. Communications du Bureau

M. le Président Xavier DURUSSEL annonce que le Bureau n'a pas d'information à communiquer ce soir.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce deux communications orales.

Campagne de communication du Plan d'affectation communal (PACom)

Mme la Municipale Laure JATON s'exprime en ces termes :

« La Municipalité a le plaisir d'informer ce soir le Conseil communal au sujet de la campagne de communication qui accompagnera la mise à l'enquête publique du Plan d'affectation communal prévue du 6 mai au 4 juin 2023.

Cette campagne de communication débutera le 20 mars prochain et a pour objectif d'informer largement l'ensemble de la population sur la révision du principal outil d'aménagement du territoire de la commune. Elle permettra d'expliquer ce qu'est le PACom et à quoi il sert, de mettre en avant les atouts et les qualités du projet, et visera aussi à échanger avec la population sur les craintes et questionnements légitimes.

La campagne de communication s'articule en trois phases :

1^{ère} phase : annoncer et faire connaître le PACom. Pour ce faire, une campagne d'affichage public, associée à d'autres canaux de communication, permettra d'attirer l'attention sur les enjeux du PACom et les événements à venir.

2^e phase : rencontrer la population sur le terrain. La Ville de Morges ira à la rencontre de la population : une première fois lors de « La Ville au marché », le 1^{er} avril prochain. Et à travers quatre événements de quartiers, quatre soirs de suite, du 24 au 27 avril.

3^e phase : animer la période de l'enquête publique. Pendant les 30 jours d'enquête publique se tiendront deux séances d'information publique, les 9 et 24 mai au Casino de Morges.

La prochaine Commission urbanisme et mobilité du 23 mars sera en outre entièrement dédiée au PACom. Et après l'enquête publique, le lien avec la population sera maintenu avec une expo permanente et d'autres événements. »

Première phase de la révision de la politique sportive : résultats du diagnostic

Mme la Municipale Laetitia MORANDI s'exprime en ces termes :

« Objectif annoncé en début de législature par la Municipalité, la révision de la politique sportive a débuté au printemps 2022 avec une large enquête réalisée auprès de la population morgienne. Cette première enquête a été suivie par l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des clubs sportifs morgiens et la réalisation d'entretiens plus qualitatifs avec certains d'entre eux.

Pratiquer une activité sportive plus régulièrement, disposer d'infrastructures de proximité en libre accès, ou encore accéder aux informations sportives de manière simple et facilitée sont quelques-unes des attentes de la majorité des Morgiennes et Morgiens. De nombreux clubs aimeraient pouvoir accueillir plus de membres, dont des publics moins familiers aux pratiques sportives habituelles.

Des questions relatives aux impacts de la pandémie ont permis de montrer que celle-ci n'a pas été sans conséquence sur la santé physique et mentale de la population. 58 % de la population a vu sa santé mentale négativement impactée par la pandémie, la santé physique étant altérée pour 39 % d'entre eux. Pour 57 % des associations sportives morgiennes, l'implication comme le recrutement des membres ont clairement baissé, exerçant directement une forte pression sur les clubs quant à la recherche et le renouvellement des bénévoles qui font vivre le sport associatif morgien. L'écart entre les personnes actives et sédentaires s'est quant à lui creusé, exacerbant les inégalités d'accès à des modes de vie actifs et sains. Les personnes déjà peu actives avant la pandémie, telles que les seniors, les personnes en situation de handicap ou en surpoids le sont aujourd'hui encore moins. En effet, 46 % d'entre eux se déclarent aujourd'hui ouvertement moins actifs.

Plusieurs questions traitant des infrastructures sportives ont également été soumises aux différents publics cibles. Pour une très large partie des sondé-es, le maintien et le développement des infrastructures existantes qui permettent de répondre aux besoins des clubs, des écoles et des pratiques traditionnelles apparaissent indispensables pour une ville comme Morges. Toutefois, il ressort également que les attentes envers des lieux de pratiques dites libres sont grandissantes, afin de répondre à un besoin de bouger et de pratiquer des activités physiques et sportives de proximité sans contrainte horaire ni charge financière conséquente.

Ces riches et précieux résultats permettront de définir les principes directeurs et les axes prioritaires de la future politique sportive. Les prochaines étapes, prévues dans le courant de l'année 2023, seront le développement d'un plan directeur et d'un plan d'action pour les années à venir.

Une synthèse de l'ensemble des résultats sera mise à disposition de toutes et tous pour consultation sur le site internet de la Ville, sous l'onglet des sports, dès la fin du mois.

7. Communications des associations intercommunales

Mme Catherine HODEL rappelle que la cérémonie présentant le rapport d'activités de la PRM aura lieu jeudi 2 mars 2023 au CUBE, dans la salle Rubicube.

8. Nomination de la commission en charge de la prise en considération de la motion du groupe des PSIG « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer ». Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Florian JEANNERAT
- Estelle BASTIAN
- Jean-Bernard THUELER
- Clémence LANGONE
- Alma CLAVADETSCHER
- Jean-Hugues BUSSLINGER
- Françoise ADLER

9. Préavis de la Municipalité

N° 9/3.23 Demande d'un crédit de CHF 117'400.00 pour l'achat d'un pumptrack mobile au profit du sport libre et accessible à la population morgienne et aux écoles, subvention non déduite - 1^{re} séance de commission : lundi 20 mars 2023 à 18 h 30, Salle Léman, Riond-Bosson 14. Présidence EMVL.

Les commissaires sont :

- Clément BOURGEOIS
- Marc LAMBRIGGER
- Michaël FURHOFF
- Sylvie TRUDU
- Rosella KALMS
- Béatrice GENOUD
- Arthur MENOUX

N° 10/3.23 Réponse de la Municipalité au projet de règlement sur les missions de la Commission des finances présenté par la Commission des finances, 1^{re} séance de commission : jeudi 9 mars 2023 à 18 h 30, Salle des commissions, Hôtel de Ville. Présidence PSIG.

Les commissaires sont :

- Véronica GASKELL
- Patricia DA ROCHA
- Maria Grazia VELINI

- Christine MAYOR
- Pascal GEMPERLI
- Dominique KUBLER
- John MAURON

N° 12/3.23 Stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville de Morges : demande d'un crédit de CHF 1'480'000.00 TTC pour la mise en œuvre d'une première étape de la stratégie pour la période 2023-2026, 1^{re} séance de commission : mardi 7 mars 2023 à 18 h 30, Salle Léman, Riend-Bosson 14. Présidence PLR.

Les commissaires sont :

- Valérie ZUFFEREY
- Jonathan SCHOPPFER
- Nicole JUFER TISSOT
- Sarah ETTER
- Michel REYNOLDS
- Logan ROMANENS
- Bertrand GILLIARD

10. Rapports de commissions

N° 11/3.23 Demande d'un crédit de CHF 495'000.00 pour l'aménagement d'un restaurant scolaire et le réaménagement de la cour de l'ancien Collège du Bluard

M. Yvan CHRISTINET président rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport.

M. Kevin RICHARDS au nom du groupe des Vert-e-s salue ce projet et revient sur le fait que la Municipalité souhaite utiliser le fond Linette Warnery à hauteur de CHF 73'000.00 pour une mise aux normes d'un bâtiment communal. Il semble assez indélicat d'utiliser ce fond pour l'installation d'un second lift et d'un WC handicapé. Il paraîtrait légitime que cela soit à la charge de la commune. Le groupe des Vert-e-s encourage donc la Municipalité à ne pas puiser dans ce fonds à chaque nouvelle mise aux normes qu'incombe à notre commune, conformément à ses engagements pour respecter la loi LHAND. Au vu de ce qui précède, le groupe dépose les amendements suivants :

- Suppression du point 2 (concernant l'utilisation de ce fonds)
- Modification du point 3 comme ceci : "de dire que le montant de CHF 495'000.00 sera amorti en règle générale en 15 ans à raison de CHF 33'000.00 par année, à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation."

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'amendement : c'est par 44 voix contre et 40 voix pour que cet amendement est refusé.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

(majorité évidente 1 avis contraire et 2 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 495'000.00 pour l'aménagement d'un restaurant scolaire et le réaménagement de la cour de l'ancien Collège du Bluard ;
2. de dire qu'un montant de CHF 73'000.00 sera prélevé en 2023 du fonds N° 9233.0004 « Fonds Linette Warnery pour aide aux handicapés » ;
3. de dire que le solde de CHF 422'000.00 sera amorti en règle générale en 15 ans à raison de CHF 28'133.00 par année, à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

N° 13/3.23 **Demande de prise de participation de 51% pour un montant de CHF 4'080'000.00 dans le cadre de la création de Morges Energie SA, soit une acquisition de 4'080 actions nominatives de CHF 1'000.00 chacune. Cautionnement de la société anonyme pour un montant de CHF CHF 4'000'000.00 maximum. Demande de crédit de CHF 170'000.00 pour la couverture des frais de constitution de la société et l'établissement de la stratégie pour l'approvisionnement en énergie du parc bâti morgien. Demande d'inscrire au budget de fonctionnement les charges (CHF 250'000.00) et revenus (CHF 250'000.00) en lien avec le développement commercial de la société.**

M. Logan ROMANENS président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion.

M. Julien BESUCHET s'exprime en ces termes :

« Les buts de la création de Morges Energies SA sont louables et le préavis sera soutenu ce soir par la majorité du groupe des Vert-e.s au Conseil communal. Nous partageons néanmoins deux critiques évoquées dans le rapport de commission.

D'abord, il nous paraît clair que la Municipalité ne se déchargera pas de la Stratégie Energétique 2035 avec ce préavis, comme ce dernier pourrait le laisser entendre. Le préavis ne prévoit qu'un seul projet concret, à savoir le chauffage à distance Nord, qui ne permettra pas d'atteindre les objectifs de la Stratégie Energétique 2035. Nous regrettons comme la commission chargée de l'étude de ce préavis « que Morges Energie SA ne poursuive pas plus de projets dès son lancement ou qu'une feuille de route pour les projets futurs ne fasse pas partie du business plan actuel ».

Ensuite, il nous paraît légitime de nous demander à qui profitera réellement ce partenariat public-privé : est-ce que c'est la Romande Energie qui a besoin de Morges ou l'inverse ? Nous reconnaissons l'expertise et les compétences de la Romande Energie, mais les projets co-choisis par elle auront toujours un caractère économique et ce n'est pas forcément la seule considération de la Ville pour la transition. Et c'est sans parler de la perte de prise de décision du Conseil communal sur les projets menés par la SA. D'autres structures sont aussi envisageables pour mener à bien la transition énergétique, par exemple sous la forme d'une coopérative.

Finalement, ce préavis va un peu dans le sens de ce que demandait notre postulat « accélérer le développement de l'énergie solaire à Morges » et nous pouvons nous en réjouir. Nous veillerons cependant à la poursuite des objectifs de la SE 2035 et à la préservation des intérêts communs. »

Mme Camille ROBERT s'exprime en ces termes :

« Les modalités de politique publique se sont des choix politiques, et le financement de la transition énergétique et la planification énergétique territoriale se sont des défis majeurs de politique publique de notre époque. Pour financer la transition énergétique et le développement de la stratégie énergétique territoriale on peut envisager la création d'un partenariat public-privé, tel que proposé ce soir par la Municipalité. Sauf que cela est proposé comme la seule et unique solution envisageable. Dans le rapport de commission on lit que selon l'état financier actuel on ne peut pas envisager autre chose.

Sauf que l'on a le contexte financier que l'on mérite et on pourrait envisager d'autres alternatives. Pourquoi pas le relèvement du plafond d'endettement, pourquoi pas le relèvement de l'impôt foncier. J'aimerais rappeler que les principaux bénéficiaires de la rénovation énergétique des bâtiments sont les propriétaires, et on pourrait peut-être considérer qu'il serait juste que ces derniers mettent un peu plus la main à la pâte.

Le problème est que ce soir on ne peut pas discuter de ces solutions alternatives car elles ne sont pas considérées et proposées à notre Conseil et donc les personnes, j'en suis sûre nombreuses ce soir, qui tiennent sincèrement à voir la transition énergétique avancer se retrouvent prises en otage, car le message qui est donné à notre Conseil par la Municipalité c'est « c'est ça ou rien ».

Le groupe PSIG va être divisé ce soir et je comprends les personnes qui ont vraiment envie de voir cette transition énergétique avancer et soutenir malgré tout ce préavis mais je peux vous assurer que les camarades qui vont le faire ne le feront ni avec conviction ni avec enthousiasme.

Pour ma part je vais m'y opposer, pour plusieurs raisons, la principale est que le problème majeur de ce préavis c'est la perte totale de contrôle démocratique de notre Conseil et par là-même de la population, que nous représentons sur les projets qui vont être développés par cette SA et d'ailleurs on sent bien dans le rapport de la commission que c'est un souci et elle émet des vœux dans ce sens. Je pense qu'il faut être réaliste, ce sont des vœux et je ne suis pas sûre que la commission de gestion et la commission des finances vont vraiment pouvoir aller mettre leur nez dans ce qui se passe là-bas. Pour moi la transition énergétique fait sens seulement dans la mesure où elle permet de réduire les inégalités, où elle apporte une vraie plus-value à la population et ne va pas permettre à certaines personnes de faire du bénéfice sur le dos des personnes qui vont payer leurs factures de chauffage et avec un projet qui est entièrement repris par une SA sur lequel on aura aucun contrôle démocratique. Je n'ai pas en ma possession les moyens de me dire que je vais pouvoir en tant que Conseillère communale, m'assurer que cela va aller dans ce sens-là, c'est pour cette raison que je vais m'y opposer et que je vous invite à faire de même. »

M. Michael FRANCESCATO aurait plutôt tendance à dire que c'est un moment historique pour la Ville de Morges, qui se donne les moyens d'avancer concrètement pour l'avenir, pour notre développement énergétique. M. le Municipal Jean-Jacques Aubert parlait de la nécessité d'être agile lors de la présentation du préavis en octobre 2022, et qu'il rêvait d'une ville exemplaire dans les années à venir.

C'est une première étape, cela ne sera pas la solution miracle qui va permettre de tout remettre à plat mais c'est un élément qui est là, qui est proposé et le groupe PLR loue ce partenariat public-privé qui permet de faire face à une partie des problèmes, tout en ménageant les finances de la Ville de Morges. Il est intéressant de constater que d'autres villes, plus à l'Ouest sur la Côte, pourtant à majorité de gauche, se sont lancées dans le même modèle il y a quelques années, preuve que ce modèle a aussi quelques vertus. Il remercie d'avance toutes celles et ceux qui vont soutenir la création de cette entreprise.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT assure que la Municipalité entend les craintes de certains et certaines par rapport à la structure proposée. Il faut voir dans la création de Morges Energie SA, un outil pour réussir notre transition énergétique 2035. Et quand il dit « notre » transition c'est celle de toutes les Morgiennes et de tous les Morgiens.

Cet outil permettra, entre autres, de réaliser le cadre Nord mais pas seulement. Le cadre Nord est un projet qui est déjà, pas mal avancé et va concerner l'hôpital, Beausobre, le site de Marcelin, le collège de Chanel et évidemment tous les bâtiments qui sont reliés entre ces différents sites.

Et il ne faut pas oublier que cela nous permettra de nous affranchir des énergies fossiles et d'autres projets sont prévus dans le cadre de l'exploitation de Morges Energie SA telles que les extensions des réseaux d'aquathermie déjà existants (STEP, Morges Lac) et la Tuilière, à la frontière de notre commune, qui est en train de se construire et pourrait déborder sur la ville, ce qui est déjà plus ou moins prévu. Il y a l'énergie solaire, le photovoltaïque via des centrales solaires et la transition énergétique du patrimoine communal. Il y a également l'hydrogène dans le futur et d'autres énergies renouvelables comme par exemple la géothermie.

Pour résumer, le panel des possibilités de réalisations pour Morges Energie SA est très large et ce que l'on vous propose ce soir c'est la création de cet outil, de ce « couteau suisse » qui permettra d'être agile et de réussir dans des délais raisonnables notre transition énergétique. C'est pourquoi, bien entendu, la Municipalité vous encourage à soutenir la création de Morges Energie SA.

M. Bastien MONNEY exprime que ce moment ne lui paraît pas historique, on peut définir sa stratégie selon l'objectif que l'on vise ou selon les contraintes que l'on se fixe. La Municipalité se base sur les contraintes pour nous proposer ce préavis. Un présupposé permet de construire ce document, celui que nous n'avons pas les moyens. Lorsque l'on commence son analyse par le fait d'établir que l'on n'a pas les moyens financiers on est évidemment la partie faible au contrat.

Il déplore l'absence de débat au Conseil communal sur la stratégie que l'on souhaite avoir avec le chauffage à distance, avec l'ensemble des propositions qui ont été évoquées par M. Aubert, soit un très large panel. Une seule proposition est faite celle d'un partenariat public-privé. La collectivité publique n'est pas envisagée comme solution permettant d'atteindre ses objectifs. Nous n'avons donc pas pu opposer ces deux alternatives, mettant en avant les avantages et les inconvénients. Nous avons une seule proposition. Il n'a rien contre le partenariat public-privé, son engagement dans le cadre du PPA du Parc des Sports contenait deux infrastructures en lien avec des partenariats public-privé. Il n'a rien contre les SA mais par contre il ne s'étonne pas de la perte de gouvernance et il doute que les vœux qui ont été évoqués par la commission puissent être suivis dans leur intégralité, le partenaire Romande Energie a sa propre organisation et si l'on souhaite une autre forme de gouvernance alors on ne choisit pas la SA.

Ce qui l'agace et le choque c'est de partir du présupposé que nous n'avons pas les moyens de financer cette transition énergétique en revanche on trouve un outil qui nous permet d'avoir 5% de rendement sur nos investissements. In fine les habitants paieront par l'impôt une partie des charges de la collectivité publique mais paieront aussi la transition énergétique avec 5% de rendement pour les actionnaires qui sont Romande Energie et la Ville de Morges. La transition énergétique rapporte, c'est excellent.

Alors quelles sont les options ce soir. Voter « non », c'est une variante, qu'il ne privilégie pas car il ne voit pas d'autre alternative et revenir à zéro pour faire le débat qui aurait dû être le débat initial de cette procédure, à savoir de définir s'il fallait choisir la collectivité publique ou un partenariat public-privé, n'est plus d'actualité.

Il va voter « oui », avec le sentiment qu'on lui tord le bras et que les choses n'ont pas été faites dans le bon ordre. Mais la transition énergétique doit se faire et il se voit contraint de choisir cet outil.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(65 pour, 11 contre et 10 abstentions)

1. d'autoriser la création de la société anonyme (SA), Morges Énergies SA, avec une participation de 51% de la Ville de Morges à hauteur de CHF 4'080'000.00 ayant pour but statutaire le financement, l'étude, la construction et/ou l'exploitation de réseaux de distribution d'énergie et d'installations de production d'énergie à caractère renouvelable, la fourniture d'énergie et de services énergétiques, de même que toute activité en lien avec des projets de transition énergétique, dans la Ville de Morges et sa région ;
2. d'accorder le cautionnement de Morges Énergies SA par la Ville à hauteur de CHF 4'000'000.00 maximum ;
3. de dire que le montant de CHF 170'000.00 sera amorti en 5 ans, à raison de CHF 34'000.00 par année à porter en compte dès le budget 2023 ;
4. de dire que le montant de CHF 250'000.00 (CHF 125'000.00 sur une base annuelle) sera porté dans le compte N°83100.3011.00 et les comptes de charges salariales y relatifs, dès le budget 2023 pour une durée technique de 2 ans, réparti sur 3 exercices comptables. Les recettes de refacturations à la SA de CHF 250'000.00 (CHF 125'000.00 sur une base annuelle) seront portées dans le compte N°83100.4261.00, dès le budget 2023 pour une durée technique de 2 ans, réparti sur 3 exercices comptables.

N° 14/3.23 Rapport sur la prise en considération du postulat du groupe des Vert.e.s « Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements publics saisonniers »

M Jean-Pierre MORISETTI, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat du groupe des Vert-e-s « Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements publics saisonniers » ;
- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins 2 avis contraire et 24 abstentions)

- | |
|--|
| <p>1. de prendre en considération le postulat du groupe des Vert.e.s « Pour plus de durabilité et de transparence pour les établissements publics saisonniers ».</p> |
|--|

**N° 15/3.23 Prise en considération du postulat Camille Robert et consorts
« Le harcèlement de rue existe à Morges aussi »**

Mme Floriane WYSS, présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat cité en titre ;
- vu la détermination de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre en considération le postulat Camille Robert et consorts « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi ».

11. Interpellation du groupe PSIG « Où en est-on avec le droit de préemption ? » - Réponse orale de la Municipalité.

M. le Municipal David GUARNA lit la réponse suivante :

« Lors de la séance du Conseil communal du 1er février 2023, le groupe PSIG a déposé une interpellation concernant le droit de préemption dans le cadre de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).

La Municipalité répond comme suit aux six questions posées :

Question 1 : La procédure communiquée en octobre 2020 est-elle toujours d'actualité, et sinon comment a-t-elle été adaptée ? La procédure communiquée en 2020 est toujours d'actualité. Son adaptation est en cours.

Question 2 : Combien de logements d'utilité publique recense-t-on à ce jour sur le territoire de notre commune ? On dénombre à ce jour 439 logements d'utilité publique sur le territoire de la Ville de Morges.

Question 3 : Nous demandons à la Municipalité de nous donner les chiffres en fonction des différents types de LUP : logements à loyer modérés, logements

protégés, logements pour étudiants, logements à loyer abordable et logements coopératifs innovants et participatifs. De manière plus détaillée, il y a 368 logements à loyers modérés et 71 logements protégés. À ce jour, il n'y a pas, stricto sensu, de logements à loyer abordable, ni de logements étudiants, ni de logements coopératifs innovants et participatifs.

Question 4 : La Municipalité considère-t-elle que les besoins de la population morgienne sont couverts pour chacune de ces catégories de logements d'utilité publique ? Pour certaines catégories, les besoins de la population morgienne sont insuffisamment couverts. La Municipalité souhaite principalement promouvoir le développement de LLA sur son territoire. L'analyse montre que le public-cible prioritaire est le public des seniors, les familles monoparentales, les solos d'âge moyens et les jeunes, ainsi que les familles aux revenus modestes.

Question 5 : Quand la Municipalité prévoit-elle de répondre au postulat du groupe des Verts "Pour une politique foncière ambitieuse de la ville de Morges" ? La réponse au postulat est en cours de finalisation. Son dépôt est prévu courant 2023.

Question 6 : Depuis la nouvelle législature, et plus précisément depuis la nouvelle autorisation d'acquisition, la Municipalité a-t-elle fait usage du droit de préemption LPPPL, respectivement l'a-t-elle déjà cédé à l'État ? Si oui, à combien de reprises et sur quelle(s) parcelle(s) ? Depuis le début de la législature, la Municipalité n'a pas fait usage de son droit de préemption. La Ville de Morges a examiné 32 droits de préemption, dont 28 depuis la nouvelle autorisation d'acquisition. Sur les 28 droits de préemption, la Municipalité a cédé son droit de préemption à l'État de Vaud à trois reprises. Il s'agissait des parcelles suivantes :

- N° 371, située à la rue Saint-Louis 10-12 ;
- N° 370, située à la rue du Sablon 17 ;
- N° 288, située à la rue de Couvaloup 5-7.

À ce jour, l'État de Vaud n'a jamais exercé son droit de préemption, ni à Morges, ni ailleurs dans le Canton. »

12. Interpellation du groupe des Vert.e.s « Quid de l'avenir de la patinoire à court et long terme ? »

Mme Sylvie FAY lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce cinq réponses ce soir.

Réponse orale à la question de Mme Camille Robert, Conseillère communale, concernant la période de grand froid et les personnes sans domicile fixe

Monsieur le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil Communal du 1^{er} février 2023, Mme Camille Robert, Conseillère communale, a posé les questions suivantes à la Municipalité :

1. Sait-on si en Ville de Morges des personnes dorment dehors, si tel est le cas est-ce que la Municipalité est en contact avec ces personnes ?
2. Est-ce que la Commune dispose d'un plan « Grand froid » ?

La Municipalité lui répond comme suit :

La Direction Cohésion sociale, logement et sécurité, en charge des hébergements d'urgence et des logements de transition, assure un suivi régulier avec les partenaires sociaux de la région. Grâce à cette collaboration, les services sociaux ainsi que la Police Région Morges informent la Cheffe de Service lorsqu'une personne se retrouve sans domicile et sans solution de logement.

Concernant le plan Grand froid, la Ville de Morges ne dispose pas nommément d'un tel dispositif. Néanmoins, la Ville reste attentive et agit au cas par cas, en collaboration avec les partenaires sociaux de la région. Heureusement, ces situations restent exceptionnelles.

Réponse orale à la question de M. Logan Romanens, Conseiller communal, concernant l'emplacement des stands politiques lors des marchés

Monsieur le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil Communal du 7 décembre 2022, M. Logan Romanens, Conseiller communal, a posé plusieurs questions à la Municipalité concernant l'emplacement des stands politiques lors des marchés :

La Municipalité lui répond comme suit :

Questions 1 et 2 :

« Pour quelles raisons les stands politiques se sont trouvés déplacés lors du Marché d'Automne ? »

« Est-ce que ces emplacements correspondent à une nouvelle normalité pour les stands et les partis politiques morgiens ? »

Réponse :

À titre d'information, le Grand Marché d'Automne est une manifestation qui ne bénéficie pas de la même réglementation que les marchés hebdomadaires.

L'organisateur (la police du commerce) a la responsabilité de répartir les 300 stands en tenant compte de nombreuses contraintes et d'un nombre d'abonné-es en augmentation. Aucun règlement ne prévoit des emplacements particuliers pour les stands politiques et il est constaté que les emplacements à forte densité de passages

sont souvent demandés par les étalagistes. Afin de privilégier les abonné-es, les places devant le magasin Manor leur ont été attribuées. Raison pour laquelle, les stands politiques ont été placés exceptionnellement sur la rue Centrale devant l'entrée du passage sous voies pour piétons.

Question 3 :

« Si tel est le cas, est-ce qu'une solution plus adéquate a été envisagée ou sera envisagée en vue des prochaines élections fédérales ? »

Réponse :

Suite à une discussion avec les représentant-es des partis politiques et après avoir pris connaissance de leur volonté de ne pas être dispersé-es sur le site, la Municipalité a décidé de tester l'emplacement devant l'Hôtel de Ville lors du marché hebdomadaire et ceci dès le 8 mars 2023. À préciser que la totalité de la place est réservée les jours de manifestations tels que les Grands Marchés d'Automne et de Printemps. L'organisation d'un éventuel tournus et d'un *gentlemen's agreement* concernant la distribution des tracts est laissé aux soins des partis politiques.

En fin d'année, un bilan sera effectué avec l'ensemble des partis politiques. »

Réponse orale aux questions de M. Vincent Duc, Conseiller communal, concernant les vœux formulés dans le rapport de commission sur le budget 2023

M. le Municipal David GUARNA s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2023, M. Vincent Duc, Conseiller communal, a rappelé les 4 vœux formulés par la COFIN dans son rapport de commission sur le budget 2023.

Vœu N° 1 : Que la Municipalité transmette à la COFIN pour chaque budget et bouclément annuel les détails du calcul établi par les MBC des frais par lignes (et éventuels frais annexes) « refacturés » aux TPM, ainsi que le détail de la répartition de leur financement entre la billetterie, la Confédération, le Canton et les TPM. (Nous faisons notamment référence au montant de CHF 20'694'000.00 des autres charges d'exploitation de l'offre 2023 des MBC inscrit au budget 2023 des TPM).

Pour rappel, le comité exécutif (COMEX) des TPM représente les communes signataires et fixe les prestations à fournir par l'exploitant du réseau de transport Morges Bière Cossonay SA (MBC). C'est donc les TPM qui peuvent fournir les détails de la répartition financières entre les communes-membres de l'entente intercommunale.

La Municipalité vous confirme qu'elle veillera à obtenir les informations demandées par la COFIN en sollicitant directement les TPM.

Vœu N° 2 : Qu'une part des revenus immobiliers (à définir) soit affectée au parc immobilier et ce par bâtiment ;

Vœu N° 3 : Qu'un fonds de rénovation par bâtiment soit instauré et alimenté annuellement avec des montants conformes aux objectifs de la Stratégie énergétique 2035 (montants à définir),

Vœu N° 4 : Qu'un fonds de rénovation par bâtiment scolaire soit instauré et alimenté annuellement par des montants conformes aux objectifs de la Stratégie énergétique 2035 (montants à définir), mais au minimum par l'excédent des indemnités à recevoir/reçus de l'ASIME.

La Municipalité poursuit son travail d'identification des revenus existants et des moyens financiers nécessaires à l'assainissement du patrimoine immobilier de la Ville de Morges. Le crédit-cadre devant déjà assurer les besoins nécessaires pour la période 2023-2026, la Municipalité doit toutefois aussi étudier les mécanismes futurs à appliquer pour les années suivantes. Ainsi, elle envisage d'établir un mécanisme financier permettant d'alimenter les fonds nécessaires (bâtiments communaux et bâtiments scolaires) afin de garantir la pérennité du patrimoine immobilier de la Ville, tout en répondant aux objectifs de la stratégie énergétique 2035.

La Municipalité va étudier la possibilité d'édicter un règlement pour l'alimentation de ces fonds, ce qui permettrait ensuite d'intégrer les mécanismes financiers y découlant dans les comptes de la Ville. »

Réponse orale à la question de M. Pascal Gemperli, Conseiller communal, concernant l'outil des indicateurs pour le suivi de la stratégie énergétique 2035

Monsieur le Municipal Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

« Par la présente, la Municipalité donne suite à la question posée M. Pascal Gemperli lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2023.

Question 1 : Est-ce que l'outil permet de suivre en direct les réalisations de la stratégie énergétique 2035 en fonction des objectifs ? Et sinon, est-il prévu d'activer ces fonctionnalités ?

À l'heure actuelle, le tableau de bord en ligne sur www.morges.ch/indicateurs permet de lire l'évolution annuelle des émissions de CO₂ et de la consommation de chaleur et d'électricité. Ces données sont directement comparées avec les objectifs principaux de la Stratégie énergétique 2035 sur l'histogramme en première page.

La Municipalité considère être transparente au niveau des objectifs stratégiques susmentionnés. En ce qui concerne les principes de développement qui en découlent, et qui sont définis dans la planification énergétique :

1. augmenter le taux de rénovation du parc bâti ;
2. transiter du gaz naturel vers le gaz renouvelable ;
3. développer des réseaux thermiques et réduire la consommation globale de gaz et de mazout ;
4. développer les énergies renouvelables et diminuer le recours au mazout et au chauffage électrique ;
5. développer la production électrique locale ;

La Municipalité confirme que des efforts sont en cours pour assurer la mesure des résultats en lien avec les principes suscités. Des contraintes au niveau de la disponibilité d'informations et de la qualité des données existantes complexifient la tâche qui se réalise de manière progressive et avec nos partenaires comme Romande Énergie ou encore le Canton de Vaud. Ces difficultés concernent notamment la rénovation du parc bâti et le remplacement de chaudières. Quant aux actions directement contrôlées par la Municipalité, comme l'achat de biogaz ou le développement de réseaux thermiques, la lisibilité des mesures sera améliorée d'ici la fin de l'année, afin de faciliter la comparaison avec les objectifs annuels ciblés dans la planification énergétique territoriale. »

Réponse orale à la question de Mme Anne Stern-Grin, Conseillère communale, concernant l'avancée de la réponse au postulat « Des alternatives locales et écologiques au béton »

Monsieur le Municipal Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

« Par la présente, la Municipalité donne suite à la question posée par Mme Anne Stern-Grin lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2023 concernant le postulat du groupe des Vert-e-s « Des alternatives locales et écologiques au béton », déposé en décembre 2020 et pris en considération en juin 2021.

Question : Qu'advient-il de ce postulat et est-ce qu'un rapport est prévu prochainement ?

Il avait en effet été demandé à la Municipalité « d'étudier les instruments à mettre en place afin de :

- recourir systématiquement à des alternatives au béton lorsque cela est possible dans les rénovations ou constructions de bâtiments communaux ;
- inscrire des dispositions relatives à l'incitation et à l'utilisation de matériaux écologiques et alternatifs au béton dans le règlement du plan général d'affectation (RPGA) ;
- mettre à disposition des propriétaires et promoteurs, des informations sur les alternatives au béton dans la construction ».

Dans le cadre de ses projets, la Municipalité se penche dorénavant sur l'utilisation la plus rationnelle des ressources à sa disposition, notamment en ce qui concerne la question écologique. Malgré le fait qu'une réponse à ce postulat n'ait pas encore été formulée, nous pouvons confirmer que la logique derrière les questions posées fait déjà partie de réflexions de la Municipalité, et que les projets de construction à venir feront l'objet d'analyse de l'impact écologique justifiant un choix de matériaux pour la construction. Il est prévu de donner une réponse à ce postulat pour le Conseil communal dans le courant de l'année 2024.

À ce jour, l'Office de la durabilité se penche tout particulièrement sur l'atteinte des objectifs de la Stratégie énergétique 2035 et l'élaboration du plan climat de la Ville de Morges. Typiquement, l'inscription de dispositions relatives à l'incitation et l'utilisation

de matériaux écologiques pour la construction doit faire l'objet d'une action coordonnée intégrée dans le cadre du plan climat d'une Ville. »

M. le Président Xavier DURUSSEL ouvre la discussion sur ces réponses.

Mme Camille ROBERT constate qu'après avoir diminué les compétences du Conseil en matière de transition énergétique, on veut maintenant aller « planquer » les stands des partis politiques dans une zone sans passage où ils ne dérangeront pas trop. Elle a le sentiment de ne pas servir à grand-chose. Elle attend de voir ce que donne l'évaluation.

Concernant le Grand Froid, les informations en sa possession sont que les jeunes qui se trouvent sans solution de logement à Morges partent sur Lausanne ou Genève là où les structures d'accueil existent. Elle a appris en « ayant les oreilles qui traînent » que des gens dorment au stand de tir du Boiron. Elle va poursuivre ses investigations de ce côté et reviendra au Conseil avec cette question.

M. Pascal GEMPERLI remercie la Municipalité pour ses réponses. En tant que visiteur lambda il trouve la lecture de ces indicateurs compliquée, c'est peut-être dans la nature des choses. Il prend note que la lisibilité sera améliorée encore. Il reste sur sa faim car il aimerait un jour savoir si l'on est dans le suivi des indicateurs ou pas. Il se permettra de venir à la mi-temps pour faire le point, pour ne pas attendre 2035 pour faire le constat que oui ou non les objectifs sont atteints.

M. Jean-Bernard THUELER rejoint Mme Robert dans son souci de voir les politiciens à l'écart de la Ville. Il souhaite rappeler à la Municipalité qu'un autre monde que celui du commerce existe. Il pense notamment aux classes d'élèves qui viennent vendre des pâtisseries pour financer leurs courses d'école, dans ce lieu de passage très fréquenté. De plus, les politiciens ne squattent pas ce lieu de manière éternelle donc il serait envisageable que ce lieu de passage persiste et soit privilégié. Il pense également au milieu associatif qui n'est pas associé à des commerces ou à des food-trucks.

M. Logan ROMANENS remercie la Municipalité pour la recherche de solutions. Il salue le fait d'avoir été écouté et que l'on mette en place une solution qui n'est peut-être pas optimum de prime abord mais il trouve que la place de l'Hôtel-de-Ville est finalement une belle place pour réunir les partis politiques. Cela sera aux partis de rendre la place suffisamment attrayante pour attirer le monde et rendre le débat intéressant pour que les gens viennent à leur rencontre.

Pour rebondir sur les propos de M. Gemperli, il pense qu'un premier pas c'est déjà une avancée vers le succès, il ne faut pas avoir que les objectifs en tête.

14. Questions, vœux et divers

M. Julien BESUCHET demande s'il serait possible de mieux indiquer l'accessibilité à Beausobre pour les piétons, apparemment les personnes ne vivant pas à Morges ont de la peine à s'orienter.

Mme Maria Grazia VELINI retrace l'historique des mesures prises par les différents acteurs politiques que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal depuis l'annonce de la crise énergétique en juin 2022. Dans le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2022, M. le Municipal Jean-Jacques Aubert annonce des restrictions au niveau des décorations de Noël, que le Temple et les bâtiments de l'Hôtel de Ville ne seront pas illuminés et également des efforts consentis durant le Marché de Noël. Force est de constater qu'avant la date du 7 décembre 2022, beaucoup de manifestations énergivores ont eu lieu, sans restriction. Par contre elle a pu constater que les économies pour la période de Noël ont bien eu lieu, à tous les niveaux, la décoration a été vraiment limitée et plonger la place de l'Hôtel de Ville dans un noir profond est risqué au vu du pavement de la place.

Dans la foulée, le Conseil communal vote en septembre 2022 un crédit pour changer les luminaires du Parc des Sports. À ce jour ces lampadaires n'ont pas été changé et consomment beaucoup et étaient parfois allumés à 8h00 du matin. Ses questions sont les suivantes :

- Combien la Ville a économisé avec les mesures prises sur les décorations de Noël, comparé au Noël 2021 ? Quel est le pourcentage par rapport à la consommation globale pour la même période ?
- Les commerçants de la Grand Rue ont-ils été pénalisé par cette décision municipale ?
- Quand les lampadaires du Parc des Sports vont-ils être changé ?
- L'enveloppe déjà votée sera-t-elle suffisante au vu de l'évolution des prix ?
- Est-ce que les mesures concernant l'éclairage public sont déjà opérationnelles ?
- Est-ce que les manifestations qui auront lieu dès le mois de mars 2023 participeront aussi à des mesures d'économie d'énergie comme cela a été le cas pour le Marché de Noël ?

M. Stéphane DEWARRAT et Yvan CHRISTINET font de la publicité pour le repas de soutien du Morges Natation qui aura lieu le jeudi 23 mars à la pause de midi. Les informations utiles sont sur le site du club et des cartons d'invitation mentionnant le menu sont à disposition sur la table de la presse ou auprès de ces Messieurs après le Conseil.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER estime que lors de son introduction en début de Conseil, le président a placé l'assemblée dans une position très difficile en rappelant l'article 6 de la Constitution, plus particulièrement l'article 6.e., qui ne s'adresse d'ailleurs aucunement à un Conseil communal. Il fixe les buts et les principes de l'activité de l'Etat, qui sont le bien-commun, la cohésion cantonale, l'intégration harmonieuse de chacun dans le corps social etc. Dans ses activités l'Etat protège la dignité, le droit à la liberté des personnes et veille à une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des autorités. Première abîme de perplexité, il demande au président ce qu'il entendait par-là ?

Il s'est dit qu'il fallait faire la part du travail, puisqu'un Conseil c'est aussi une équipe, qui essaie de tirer à la même corde malgré des visions différentes, pour faire en sorte que Morges se développe, fasse attention à sa consommation d'énergie, qu'elle donne des indicateurs pour tout et pour rien, y compris la consommation des décorations de Noël. Il a fait le compte, ce soir il y a eu 16 prises de parole masculines et 9 féminines. Il faut que cela change, ce n'est pas une représentation équilibrée !

Cette intervention a pour but de simplement comprendre pourquoi le président a choisi cette strophe en introduction et inciter les Conseillères à prendre d'avantage la parole.

M. le Président Xavier DURUSSEL répond qu'il trouve intéressant de rappeler les éléments qui forment la Constitution et ces interventions en début de Conseil ont pour but de faire réfléchir, de s'intéresser à la Constitution, de relire les objectifs que ce soit du Conseil ou de l'Etat. Il est ravi que ce petit rappel ai produit un effet, l'avenir dira si les femmes prendront plus la parole ou peut-être que les hommes la prennent un peu moins.

M. Jean-Bernard THULER encourage la prise de parole, c'est important de dire ce que l'on pense. Il demande à M. Busslinger s'il sait vraiment à quel genre M. Thüler appartient.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER répond au représentant de Pro-Vélo qu'il lui permettra de ne pas faire de lourdes allusions qui pourraient être mal comprises. Il propose qu'on modifie la Constitution cantonale et son article 6 lettre e, puisqu'il ne laisse pas le choix à l'heure actuelle, il n'y a que l'option homme ou femme.

Mme Camille ROBERT intervient car elle ne trouve pas que ce sujet soit drôle, il y a une vraie disparité et il appartient aux groupes politiques de faire changer les choses pour que la participation politique des femmes augmente. Le groupe PSIG utilise la piste des listes paritaires qui permet une vraie participation des femmes en politique, puisque le groupe PSIG, au moment des élections avait un groupe majoritairement féminin.

M. le Président Xavier DURUSSEL constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h50 et la séance est close.

Le Président

Xavier DURUSSEL

La secrétaire

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe :

- « Quid de l'avenir de la patinoire à court et long terme ? »

Interpellation du groupe des Vert·e·s pour le Conseil Communal du 1^{er} mars 2023

« Quid de l'avenir de la patinoire à court et long terme? »

En septembre 2022, la Municipalité a fait adopter un préavis pour remplacer en urgence la production de glace défaillante de la patinoire, ceci afin de pouvoir sauver la saison de glace des clubs sportifs morgiens. Ceci malgré une crise énergétique qui a quintuplé le prix payé par les contribuables morgiens pour produire cette glace pendant 3 mois, augmentant encore plus la facture annuelle déjà bien lourde de ce dinosaure, à savoir environ CHF 1,5 millions, ou presque deux points d'impôts.

Ce faisant, la Municipalité a bien été claire : c'est une situation d'urgence, valable pour sauver la saison 2022-2023 des clubs, en attendant de pouvoir dérouler la stratégie à long terme sur ce bâtiment. *et des utilisateurs*

Cependant, nous sommes maintenant au mois de mars 2023, la patinoire fermera ses portes en avril, et le Conseil Communal n'a toujours pas connaissance de 1) ce que la Municipalité envisage de faire pour la saison 2023-2024 des clubs et des utilisateurs de la patinoire et 2) de la stratégie à long terme concernant cette infrastructure plus que vieillissante.

Concernant le premier point, le groupe des Vert·e·s ne tient absolument pas à se retrouver dans la même situation que lors de l'adoption du préavis d'urgence de septembre 2022. En effet, et vous l'avez bien compris lors de nos différentes interventions à ce sujet, les Vert·e·s s'opposent à toute solution qui ne prenne pas en compte les impératifs de la Stratégie énergétique 2035 pour ce plus grand consommateur électrique de la Ville. Nous trouvons inacceptable qu'une commune, qui est censée œuvrer pour l'intérêt du plus grand nombre de ses concitoyens, en trouvant des compromis si ces intérêts sont trop contradictoires, soit capable d'accepter de faire passer la facture d'électricité de cette patinoire de 100'000 CHF à presque 500'000 CHF en même temps qu'elle déclinait moult recommandations à la population morgienne pour faire tout leur possible pour réduire leur consommation d'énergie. Les urgences d'aujourd'hui nous imposent de regarder la réalité en face : en éliminant la consommation électrique de la patinoire pendant toute une saison, la commune de Morges aurait atteint son objectif de réduire de 15% ses charges d'électricité. Mais qu'on ne s'y méprenne pas, le groupe des Vert·e·s est tout à fait prêt pour un soutien actif et financier de la commune pour sauver la saison 2023-2024 des clubs et des utilisateurs de la patinoire, mais sachez que nous nous opposerons fermement à toute solution qui n'inclut pas au moins une stratégie de compensation énergétique.

Concernant l'avenir de la patinoire sur le moyen/long terme, le groupe des Vert·e·s attend toujours également la stratégie et le plan d'actions envisagés par la Municipalité, comme d'ailleurs le PLR au travers de sa motion ayant pour titre : « Piscine et patinoire : deux

infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir », motion prise en considération lors du conseil communal du 31 mars 2021.

C'est vrai que le problème est complexe car il imbrique autant des problématiques financières et énergétiques, que sociales et sportives : faut-il rénover pour maintenir le bâtiment existant, mais à quel prix et pour quelles améliorations énergétiques ? Ou tout raser et reconstruire quelque chose, mais quoi ? Comment assurer l'égalité de traitement en prenant en compte aussi les besoins grandissants des autres types de sport avec autant d'investissements ?

Pour faire ce choix et pouvoir ensuite décliner les mesures à entreprendre pour le concrétiser, la Municipalité a apparemment effectué deux actions consistant d'un côté en un sondage de l'opinion des morgien.ne.s quant à l'importance qu'ils donnent à la patinoire ainsi qu'aux autres infrastructures sportives de Morges, et de l'autre côté en une analyse énergétique du bâtiment qui abrite la patinoire.

Sachant toutes ces considérations, le groupe des Vert-e-s interpelle donc la Municipalité sur les points suivants :

- 1) Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle toujours pas communiqué au Conseil Communal ses intentions concernant la saison 2023-2024 des clubs sportifs utilisateurs de la patinoire ? Et quand compte-elle le faire ?
- 2) Est-ce que le débat démocratique autour de cette solution 2023-2024 sera garanti, à savoir que la Municipalité passera par un préavis ordinaire au Conseil communal, et non par un préavis d'urgence comme l'année passée ?
- 3) La Municipalité ne considère-t-elle pas que les résultats du sondage effectué auprès de la population morgienne devraient non seulement être mis à disposition du public, mais également être dûment valorisés et explicités auprès de la population par le biais d'une communication adéquate, compte tenu de l'importance de cette démarche participative ?
- 4) La Municipalité a-t-elle considéré les résultats de l'audit énergétique de la patinoire effectué pour élaborer sa stratégie sur l'avenir de la patinoire ? Et si oui, la Municipalité peut-elle présenter ces résultats au Conseil Communal ?
- 5) Quand la Municipalité compte-t-elle venir présenter au Conseil Communal sa stratégie ainsi que son plan d'actions sur l'avenir à moyen/long terme de la patinoire de Morges ?

L. Boudier

P. B.

Y. B.

J. B.

C. B.